

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 8 AVRIL 2013

Le huit avril deux mille treize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Pierre GRANDIN, M. Christophe POLIDOR, M. Laurent LE MARQUIS, M. Roger PASQUIER, Joël POISSON, M. Bernard LESERT.

Étaient absents excusés : Mme Elsa BURET, Mme Nathalie ENQUEBECQ,

Secrétaire de séance : M. Laurent LE MARQUIS

Début de la séance : 18h30

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

COMPTE DE GESTION 2012

080413-20

Approbation du compte de gestion 2012

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2012, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières,

Déclare par 12 voix pour, et 0 voix contre que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2012

080413-21

Approbation du compte administratif 2012

Sous la présidence de M. Hubert DECARITE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2012 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :	197 763,36 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses	402 198,48 €
Recettes	514 935,78 €
Excédent de clôture (Excédent)	310 500,66 €

Investissement

Résultat reporté (Déficit)	-56 553,47 €
Opérations de l'exercice :	
Dépenses	118 780,54 €
Recettes	102 130,90 €
Restes à réaliser (Déficit)	-127 205,65 €
Déficit de clôture (Déficit)	-73 202,91 €

Hors de la présence de M. AMIOT, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2012.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

080413-22

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal délibère et décide par :

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

D'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 110 092 € au compte R002 (compte 110 ligne 002).
- Affectation de 200 409 € au compte R 1068

QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

080413-23

Vote des quatre taxes directes locales

Le Conseil Municipal délibère et décide :

De ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales et de maintenir le taux de la cotisation foncière des entreprises, soit :

- taxe d'habitation : 16,19 %
- taxe foncière bâti : 13,49 %
- taxe foncière non bâti : 32,90 %
- cotisation foncière des entreprises (ancienne taxe professionnelle) : 23 %

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

BUDGET PRIMITIF 2013

080413-24

Vote du budget primitif 2013

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 625 752 € Euros en section de fonctionnement
- 527 148 € Euros en section d'investissement

Fonctionnement dépenses :

- charges à caractère général	166 289	Euros
- charges de personnel	213 824	Euros
- autres charges de gestion courante	68 560	Euros
- charges financières	2 591	Euros
- charges exceptionnelles	2 240	Euros
- dépenses imprévues	32 000	Euros
- virement section d'investissement	140 248	Euros
TOTAL DES DEPENSES	625 752	Euros

Fonctionnement recettes :

- travaux en régie	22 100	Euros
- produits des services	48 800	Euros
- atténuation de charges	0	Euros
- impôts et taxes	231 271	Euros
- dotations et participations	198 489	Euros
- autres produits de gestion courante	12 500	Euros
- produits exceptionnels	2 500	Euros
- excédent 2012	110 092	Euros
TOTAL DES RECETTES	625 752	Euros

Investissement dépenses :

- remboursement emprunts	29 011	Euros
- immobilisations incorporelles	5 000	Euros
- immobilisations corporelles	47 150	Euros
- immobilisations en cours	320 684	Euros
- travaux en régie	22 100	Euros
- dépenses imprévues	30 000	Euros
- Solde d'exécution d'invest reporté	73 203	Euros
TOTAL DES DEPENSES	527 148	Euros

Investissement recettes :

- dotations	216 767	Euros
- subventions investissements	70 133	Euros
- virement section de fonctionnement	140 248	Euros
- emprunt	100 000	Euros
TOTAL DES RECETTES	527 148	Euros

Voix pour : 12
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2013 à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT "LE CLOS DE L'EGLISE"**COMPTE DE GESTION 2012**

0804 13-25

Approbation du compte de gestion 2012

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2012, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières, Déclare par 12 voix pour, et 0 voix contre que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix pour : 12
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT 2012

0804 13-26

Approbation du compte administratif 2012

Sous la présidence de M. Hubert DECARITE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement communal "le Clos de l'Eglise" de l'année 2012 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Résultat reporté (Excédent) :		€
Opérations de l'exercice :		
Dépenses	63 147,37	€
Recettes	63 147,37	€
Excédent de clôture (Excédent)		€

Investissement

Résultat reporté (Déficit)		€
Opérations de l'exercice :		
Dépenses	63 147,37	€
Recettes		€
Restes à réaliser (Déficit)		€
Déficit de clôture (Déficit)	- 63 147,37	€

Hors de la présence de M. AMIOT, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget lotissement 2012.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

080413-27

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal délibère et décide par :

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

D'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation du déficit d'investissement de 63 148 € au compte D001 (compte 119 ligne 001).

BUDGET PRIMITIF 2013

080413-28

Vote du budget annexe du Lotissement

Le budget primitif 2013 relatif au budget annexe du lotissement communal « le clos de l'Eglise » est présenté au Conseil Municipal.

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL - ANNEE 2013				
		déjà réglé	Prévu	voté
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			163 148 €	
1641	Emprunt		100 000 €	

3355	Variation de stocks		63 148 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			163 148 €	
3355-040	Travaux		170 956,00 €	
D001	Déficit		63 148 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			318 648 €	
6015	Terrains à aménager		16 076 €	
6045	Achats-Etudes-Prestations		15 000 €	
605	Achats matériel - équipements & travaux		117 424 €	
635	Taxes sur cession de terrains et plus values		51500 €	
6611	intérêts		2 000 €	
608-043	Frais accessoires sur terrain		53 500 €	
71355	Variation de stocks		63 148 €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			318 648 €	
71355-042	variation stocks		100 000 €	
7015	Vente terrains		165 148 €	
796-043	Transferts sur charges financières		53 500 €	

Après délibération, du Conseil Municipal, le présent budget est approuvé à l'unanimité.

Voix pour : 12
 Voix contre : 0
 Absentions : 0

☞ DIVERS CANTINE

080413-29 annule et remplace délibération 210313-17

Demande de subvention : programme LEADER du GAL du Pays du Cotentin

Pour permettre l'acquisition, l'installation et le financement d'un four à vapeur sèche et d'une cellule de refroidissement, avec leurs accessoires, pour la cantine, dans le but de favoriser le développement de l'approvisionnement local et des circuits courts, une demande de subvention va être déposée auprès du GAL du Pays du Cotentin dans le cadre du programme LEADER.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la faisabilité et le coût de ces investissements qui s'élève à 11 434,36 € TTC (soit 9 560,50 € HT), **sous réserve de l'obtention de cette subvention**

- approuve le plan de financement
- autorise le Maire à demander une subvention au titre du programme LEADER du GAL du Pays du Cotentin
- atteste le non commencement de l'exécution du projet avant la date de dépôt de la demande d'aide
- décide d'inscrire les crédits suffisants au budget communal

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

080413-30

Nouvelle convention

La « Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche » responsable de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Douve a établi une nouvelle convention pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve cette nouvelle convention et autorise le paiement de la facture afférente d'un montant de 151,48 € HT. Une participation au volet indemnisation des piégeurs, calculée au prorata des captures, sera demandée en fin d'année.

5527 captures ont été déclarées sur le bassin de la douve en 2012.

Ces dépenses seront imputées en section de fonctionnement, à l'article 6288 du BP 2013

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

LOTISSEMENTS LE CLOS DE L'EGLISE

080413-31 Annule et remplace la délibération 240113-04

Avenant n°1 – Ets MESLIN : réalisation des travaux VRD

Pour faire suite à l'offre des Ets Meslin, retenue par délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2012, pour un montant HT de 236 906,10 € (soit 283 339,69 € TTC), un avenant est présenté au Conseil Municipal.

Cet avenant, d'un montant HT de 8 003,50 € (soit 9572.19 € TTC), portant le montant du marché à 244 909,60 € HT correspond à divers travaux supplémentaires et répartis comme suit :

- En plus value de 19 307,63 € TTC, soit 16 143,50 € HT, sur le budget du Lotissement le Clos de l'Eglise, pour la partie lotissement.
- en moins value de 9 735,44 € TTC, soit 8 140,00 € HT, sur le budget communal, pour la partie parking.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cet avenant.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

Séance levée à 20h20